

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

PROGRAMME DE PROTECTION DES PRISES D'EAU

SECTION I

LOCALISATION DU PROJET

1. Le programme de protection des prises d'eau vise tous les bassins versants des prises d'eau de la ville et s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion durable de l'eau potable de cette dernière.

SECTION II

DESCRIPTION DU PROJET

2. Le programme de protection des prises d'eau comporte un volet relatif à l'acquisition de terrains stratégiques. Ce projet vise à assurer un approvisionnement en eau potable en quantité et en qualité à un coût le plus bas possible par un meilleur contrôle de la qualité de l'eau brute à la source.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du projet décrit à l'article 2 est la suivante :

1° acquisition de terrains stratégiques :	80 000 \$
2° imprévus et diverses dépenses :	20 000 \$

Sous-total : 100 000 \$

Annexe préparée le 23 juin 2009 par :

Jacques Deschênes
Service de l'environnement